



République Française

MAIRIE D'ALLONS

Rue Amiral De Richery

04170 ALLONS

## **Compte rendu de réunion du Conseil Municipal d'Allons du 5 février 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle communale le cinq février deux mille seize à vingt heures trente.

La réunion s'est tenue sous la présidence de M. Christophe IACOBBI, Maire d'Allons.

Présents : Elie GALFARD ; Claude CAUVIN ; Josiane GRIMAUD ; Patrick MAURIN ; Fabien LORENZI ; Jean-Marie PAUTRAT ; Bernard AUDIER.

Serge GUICHARD excusé, pouvoir donner à Christophe IACOBBI, Régis GALFARD excusé, pouvoir donner à Elie GALFARD

Secrétaire de séance : M PAUTRAT Jean Marie

Secrétaire de Mairie : Katia GALFARD

Ouverture de la réunion par M le Maire.

Celui-ci informe de la démission effective de son poste de Conseillère Municipale de Madame Marilyn MEILLERAT.

Nous avons tenté de la faire revenir sur sa démission mais sa décision était irrévocable.

Il évoque également sa situation comme Vice-Président de la Communauté de Commune du Moyen Verdon par rapport à ses nouvelles responsabilités professionnelles. Il tiendra le Conseil au courant de la suite donnée. Il précise avoir eu le soutien de l'Association des Maires de France.

Il précise que la commission financière s'est réunie à 16 h15 en télé conférence avec Serge GUICHARD, son président.

Celui-ci ne pourra pas être présent ce soir suite à un accident familial et il s'en excuse.

### **1. Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal (5 décembre 2015)**

*Aucune autre remarque ni modification sont présentées. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.*

### **2. Délibération sur les taux d'imposition de la commune**

Monsieur le Maire indique que suite à la discussion lors de la commission financière et compte tenu de l'évolution du taux d'imposition départemental sur le bâti (+3,5%) il propose de maintenir les taux actuels.

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :*

### **3. Délibération sur la redevance eau et assainissement**

Monsieur le Maire rappelle l'engagement pris par délibération auprès de l'agence de l'eau, lors de l'obtention de nos subventions sur les travaux de l'eau, de progressivement amener le prix de l'eau à 2 euros le mètre cube. Aujourd'hui le tarif est à 1.27 euros. Il rappelle également que nous sommes sur la gestion forfaitaire.

Il propose donc de passer à 1,47euros soit une augmentation de 10 euros par an (eau de 87 euros à 97 euros)

Il indique également que cet « effort » devrait être fait tous les 2 ans. Aujourd'hui les contraintes et pressions sur la gestion de l'eau deviennent très fortes et il faut s'y adapter.

- *Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter le prix de l'eau de 10 euros soit 97€ le forfait eau*

### **4. Droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire rappelle la modification apportée lors de la dernière délibération sur cette question suite à l'intervention de la Préfecture. Il explique les procédures entre la commune, la Communauté de communes et le notaire sur le droit de préemption urbain désormais transféré à la CCMV.

En rappelant également que le POS (plan occupation des sols) perdure jusqu'en 2018, Il propose donc d'enrichir la délibération de la manière suivante (voir délibération).

Monsieur Fabien LORENZI demande que Monsieur le Maire tienne le Conseil au courant des demandes de préemption.

Sur ce point Monsieur le Maire l'assure que cette démarche sera effectuée.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité D'APPROUVER la modification de la délibération du 14 mars 2014,*

*D'APPLIQUER ce droit aux aliénations et cessions mentionnées à l'article L.211-4 du code de l'Urbanisme.*

*DE DONNER DELEGATION à Monsieur Le Maire pour tout acte ou décision relatif aux formalités liées à la procédure du droit de préemption urbain.*

## **5. Projet de délibération sur les subventions aux associations**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions aux associations en apportant les éléments suivants :

Il souligne la progression sensible de la subvention pour l'office du tourisme. Cette différence devrait être largement compensée par le versement de la taxe locale de séjour qui a été adoptée lors du dernier conseil (0,50 euros par jour et par personne de plus de 18 ans)

Sur les interrogations concernant le bon versement par les propriétaires, la commission finance se réunira en octobre, novembre pour faire le point avec ceux-ci.

Pour ce qui concerne l'Association Foot loisir Asse-Verdon-Vaire, il rappelle que celle-ci regroupe un grand nombre d'habitants de la vallée.

- L'association Les petites canailles 100 euros
- L'Association ADMR de 400 euros à 500 euros
- La caisse des écoles de 50 euros à 70 euros
- L'office du tourisme de 160 euros à 250 euros
- La coopérative scolaire école maternelle de St André 40 euros
- Le fond de solidarité CAF 50 euros
- L'association Judo club St Andréen 100 euros
- FNACA 50 euros
- L'association sportive collège René CASSIN de 50 euros à 60 euros
- L'association resto du cœur 100 euros
- L'association parents d'élèves collège René CASSIN de 50 euros à 70 euros
- Le Comité de développement agricole 110 euros
- Le secours catholique 100 euros

- L'association Foot loisir Asse-Verdon-Vaire, de 50 euros à 70 euros

Subvention supprimée pour la Section d'économie montagnarde (16 euros) du fait du non renouvellement de sa demande.

Soit un total de 1670 euros.

#### **6. Point sur la démission de Madame Marilyne MEILLERAT**

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de Madame MEILLERAT il s'agit maintenant de la remplacer au sein des différentes commissions où elle siégeait.

- Syndicat AGEDI : remplacement par Monsieur Serge GUICHARD
- Commission municipal communication : remplacement par Monsieur Claude CAUVIN
- Commission qualité de la vie : remplacement par Monsieur Claude CAUVIN
- Représentante de la commune auprès du Comité des fêtes : remplacement par Monsieur Serge GUICHARD

A la problématique, suite aux questionnements de plusieurs conseillers, de son remplacement comme Présidente du CCAS, Monsieur le Maire indique que cette question se traitera au sein du CCAS. Il y a obligation que ce poste soit tenu par un (une) élu(e).

#### **7. Désignation des représentants de la Commune au PLUI de la Communauté de Commune du Moyen Verdon.**

Monsieur le Maire souhaite que ce soir soit entériné les représentants de la commune au PLUI.

La Charte a été signée par l'ensemble des communes et les commissions vont maintenant se tenir.

Il insiste sur la nécessité absolue d'être présent aux réunions. Quatre conseillers s'étaient portés volontaires.

*Après discussion, à l'unanimité du Conseil, Monsieur Patrick MAURIN est désigné titulaire et Monsieur Fabien LORENZI suppléant.*

Monsieur Patrick MAURIN précisant qu'il faudrait que les réunions se tiennent en fin de journée et Monsieur Fabien LORENZI en fonction de ses impératifs professionnels.

#### **8. Ponts divers**

Monsieur le Maire informe le Conseil du dernier Conseil de Communauté de Commune qui s'est déroulé à Barème le 28 janvier 2016.

## **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :**

Les consultations des communes, EPCI et Syndicats de Communes concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal étant achevées, la Préfecture a adressé aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale l'ensemble des délibérations adoptées par ces différentes collectivités.

Au vu de celles-ci et concernant plus particulièrement le « Pôle Verdon » proposé par Madame le Préfet, on peut tirer le bilan, Communauté de Communes par Communauté de communes.

### Communauté de Communes du Teillon

- Avis défavorable avec demande auprès de la CDCI de tenir compte des spécificités de la Communauté de Communes du Teillon mais pas de contre proposition en terme de territoire.
- Avis défavorable des communes de PEYROULES, SOLEILHAS, DEMANDOLX, toujours sur la base des spécificités du Teillon mais sans contre proposition en terme de territoire.

### Communauté de Communes Terres de Lumière

- Avis favorable du Conseil Communautaire quand au schéma proposé.
- Avis favorable des communes de VERGONS, LE FUGERET, MEAILLES, UBRAYE, SAINT BENOIT, ANNOT.

### Communauté de Communes du Pays D'ENTREVAUX

- La Communauté de Communes prend acte mais ne l'approuve pas et sollicite un rapprochement avec la Communauté de Communes Alpes d'Azur.
- Avis défavorable sans contre propositions de LA ROCHETTE, SAINT PIERRE, ENTREVAUX.
- Avis défavorable avec rapprochement de la Communauté de Communes Alpes d'Azur SAUSSES.
- Avis de VAL DE CHALVAGNE peu compréhensible (pose des questions mais n'émet pas d'avis).
- Avis favorable au schéma de la commune de CASTELLET LES SAUSSES avec toutefois quelques inquiétudes évoquées au regard du projet de fusion.

### Communauté de Communes du Haut Verdon Val d'ALLOS

- Avis défavorable du Conseil Communautaire avec souhait de voir approfondir un projet de fusion avec la CCMV.
- Avis défavorable conformes à la délibération du Conseil Communautaire des communes de VILLARS COLMARS, COLMARS, BEAUVEZER.
- Avis défavorable sans contre propositions mais sollicitant des délais supplémentaires de la commune de THORAME BASSE.
- Avis défavorable avec contre proposition de la commune d'ALLOS visant à demander son détachement de la CCHVVA et son rattachement à la Communauté de communes de la vallée de l'Ubaye.

#### Communauté de Communes du Moyen Verdon

- Avis défavorable du Conseil de Communauté pour des raisons connues de l'ensemble des délégués.
- Avis défavorable des 19 communes membres allant tous dans le même sens et pour des raisons identiques à celles exprimées par le Conseil Communautaire.

Le bureau de la CCMV va se réunir le 15 février et préparera un amendement motivé pour le CDCI qui lui se réunira en mars. Il faut « recueillir 2/3 des voix des représentants (tout absent donne un vote négatif)

Monsieur le Maire continuera à informer le Conseil en fonction des évènements.

Monsieur le Maire informe ensuite des travaux et des projets au niveau de la CCMV (gymnase et micro crèche de Castellane. Il profite de cette occasion pour indiquer l'obtention de crédits intéressants de la caisse des dépôts et consignations ainsi que de l'embauche d'un architecte aux compétences avérées.

#### **Réorganisation du jardin d'enfant**

Devant la dégradation du jardin d'enfant, Monsieur le Maire informe de la visite d'un spécialiste pour réorganiser ce lieu.

D'abord enlever ce qui n'est pas conforme (sécurité, hygiène...)

Mettre en place 2 types de jeux adaptés aux enfants de moins de 12 ans.

Le sol devra être rempli de copeaux comme cela c'est fait dans l'aire de jeux de Barème.

La proposition qui nous est faite correspondant aux nouveaux jeux se monte à environ 12 000 euros TTC

Nous avons la possibilité de bénéficier d'un fond d'aide Départemental à hauteur de 10 000 euros.

Monsieur le Maire souhaite que ce réaménagement puisse se faire avant l'été.

Il indique qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de trancher ou de choisir un prestataire mais de l'autoriser à aller chercher les fonds nécessaires.

Monsieur Fabien LORENZI fait remarquer que dans ce prix ne figure pas le sol en copeaux. Il propose donc de faire une étude sur cette part de marché.

### **Barrières à l'entrée du village (chicanes)**

Monsieur le Maire informe de la pose avant l'été de la deuxième partie de barrière à l'entrée du village visant à faire respecter la limitation de vitesse à 20 km heure maximum.

Ce dispositif sera effectif pour les mois d'été : du 15 juin au 15 septembre.

La priorité est donnée au véhicule rentrant dans la commune.

A une question des Conseillers municipaux, Monsieur le Maire précise que c'est l'ONF qui a construit cette deuxième partie de chicane (comme la première).

### **Travaux prévus sur le budget 2016**

Monsieur le Maire informe de la reprise des travaux de la place du cercle en avril. Durée prévue 3 semaines.

### **Fonctionnement déchèterie de La Mure**

Monsieur le Maire indique de la difficulté de trouver un remplacement à la personne démissionnaire (pour raison personnelle).

### **Projet économique et touristique de la gare d'Allons – Argens**

Monsieur Jean Marie PAUTRAT informe que le Parc Naturel Régional du Verdon a mis en proposition l'intitulé suivant dans son programme d'action : Sport de nature et médiation.

« Allons (et Saint André) – Portage et accompagnement d'un stage pour la définition d'un projet économique et touristique dans l'ancienne gare – transfert activité d'archerie et créations d'autres activités. »

Il précise ainsi qu'il y aura certainement la venue d'un stagiaire qualifié pour travailler sur notre dossier.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 45